

COMMUNE DE PLOUGONVELIN



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Conseil Municipal du lundi 13 Novembre 2017



Table des matières

Introduction	2
Le contexte budgétaire et économique national	3
Le contexte local	4
Hypothèses de la prospective 2018	7
Annexes	13

INTRODUCTION

Le vote des budgets communaux constitue un moment important de l'année municipale.

Préalablement à ce vote, le conseil municipal est donc appelé à débattre des orientations budgétaires qui préfigureront les budgets de l'exercice.

Ce débat vise ainsi à permettre à l'assemblée délibérante et à la population de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la commune, et les contraintes auxquelles elle est ou sera confrontée.



(crédit photo: Frédéric Le Mouillour)

Cette année encore, les élus majoritaires ont souhaité que ce débat ait lieu avant la fin de l'année, afin de voter les budgets de l'année 2018 le plus tôt possible.

De manière à permettre une comparaison avec les D.O.B des années précédentes, le présent document reprendra la même présentation.

Il reprendra aussi en annexe les éléments financiers des années 2014-2015-2016, outre le budget prévisionnel de l'année 2017 et celui de l'année 2018.

Comme l'année dernière, ce D.O.B s'inscrit par ailleurs dans une démarche prospective pluriannuelle, permettant de comprendre le contexte dans lequel pourrait évoluer notre Commune d'ici la dernière année de la fin de la mandature.

Pour la Commune de Plougonvelin, le D.O.B de l'année 2018 s'inscrit toujours dans un contexte national incertain, marqué notamment par des

réformes et décisions gouvernementales impactant fortement les collectivités locales (réforme de la fiscalité locale, suppression des contrats aidés, transferts de charges non compensés, etc...).

Sur le plan des nouveaux investissements, le programme de l'année 2018 est évalué à un peu plus de 900.000 €, dont plus de 400.000 € pour les dépenses de voirie.

Les principaux axes de ce débat ont été présentés en commission de finances, le samedi 28 octobre 2017.

Pour cette année, les objectifs et orientations proposés pour la construction des budgets seront les suivants :

- Geler pour la quatrième année consécutive les taux d'imposition,
- Conserver une capacité d'autofinancement net des investissements,
- Contenir les charges de fonctionnement courant,
- Poursuivre l'entretien et la rénovation des bâtiments et de la voirie communale,
- Poursuivre le désendettement de la Commune pendant le mandat.

Dans un contexte national incertain, il s'agit malgré tout de garder des ratios financiers favorables, de manière à permettre à la collectivité d'investir pour assurer la pérennité du patrimoine communal et améliorer les services à la population.

Les simulations et hypothèses budgétaires seront naturellement affinées, d'ici le vote des budgets primitifs lequel interviendra lors du conseil municipal de décembre 2017.

Par ailleurs, ces budgets primitifs seront complétés en cours d'exercice par des budgets supplémentaires, ...afin notamment de prendre en compte les résultats des comptes administratifs 2017 et la notification des dotations et des bases d'imposition par l'Etat.

I- Le contexte national 2018

1.1- Le projet de loi de finances 2018

Le projet de loi de finances 2018 (ci-après P.L.F) est actuellement en cours de discussion au Parlement.

Il est élaboré sur une hypothèse de croissance, l'année prochaine, de 1,7% et sur une **inflation des prix hors tabac de 1,1 %**.

Par ailleurs, à partir de 2018, la revalorisation annuelle des valeurs locatives ne sera plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année (soit une prévision de 1% en 2017).

Le gouvernement a également décidé d'accorder dans le PLF 2018 un nouveau dégrèvement de **taxe d'habitation (TH)** aux ménages occupant leur logement à titre de résidence principale, en dispensant environ 80% des foyers fiscaux de cet impôt local d'ici 2020.

Cette **exonération de taxe d'habitation** devrait s'appliquer progressivement :

- abattement fiscal de 30% en 2018
- abattement fiscal de 65% en 2019
- exonération totale en 2020.

Pour être éligible à la réduction d'impôt, les ressources du foyer devront être inférieures ou égales :

- à 27.000 euros de revenu fiscal de référence (RFR) pour une personne seule,
- à 43.000 euros de RFR pour un couple sans enfant,
- à 52.000 euros de RFR pour un couple avec 2 enfants.

Le P.L.F prévoit également de pérenniser les mécanismes de soutien à l'investissement local en le dotant d'une enveloppe de 1,8 Mds d'euros, destinée à permettre aux collectivités d'investir à nouveau, et comprenant notamment :

- une enveloppe de 996 M€ au titre de la DETR,

- une enveloppe de 665 M€ au titre de la dotation de soutien aux investissements locaux.

Maintien des dotations forfaitaires de l'État:

Pour la première fois depuis 2013, les principales dotations forfaitaires de l'État au profit des collectivités locales devraient être maintenues à leur niveau de 2017, et seraient donc de l'ordre de 848.000 euros pour la Commune en 2018.

Dans le même temps, le fonds de péréquation intercommunal et communal (F.P.I.C) ne serait pas revalorisé. (v. infra § 1.3)

1.2- L'environnement économique national

En cette fin d'année 2017, **les taux d'intérêts restent toujours à un niveau extrêmement bas**.

Cette situation permet ainsi de limiter la charge de la dette en intérêts (pour les emprunts à taux variable). Néanmoins, comme pour les années précédentes, il sera prudent d'envisager une remontée des taux d'intérêts.

Par ailleurs, la faiblesse des taux d'intérêt permet en cas de besoin aux collectivités de recourir à l'emprunt à des conditions financières très avantageuses.

1.3- Les dotations de la Commune de Plougonvelin

Pour cette année 2018, il est permis d'envisager une stabilité des **principales dotations de l'Etat (DGF-DNP-DSR)**.

La dotation globale forfaitaire (DGF) versée par l'État à la Commune pourrait être évaluée à 462.427 € (contre 457.531 € en 2017).

Le montant de la **dotations de solidarité rurale** (DSR) pourrait être évalué à 194.725 €. Quant à la dotation nationale de péréquation, elle pourrait être estimée à 190.944 € (contre 203.507 € en 2017).

Si l'on ajoute les autres dotations perçues (compensations fiscales, contrats aidés, etc...) par la Commune au budget principal (hors DETR), les dotations totales perçues l'année prochaine (ch R74) pourraient être évaluées à 955.589 €, contre 989.581 € en 2017. Cette baisse s'explique principalement par la

suppression des dotations au titre des contrats aidés arrivés à leur échéance en 2017/2018.

Dans le même temps, si l'enveloppe nationale du F.P.I.C (cf § 1.1 infra) n'était pas revalorisée en 2018, les produits perçus par la Commune à ce titre (art R.7325) pourraient être évalués à 90.000 €.

II- Le contexte local

2.1- Une Commune dynamique

De part sa situation géographique, mais aussi du fait des nombreux services à disposition de la population (piscine, centre culturel, maison de l'enfance, cinéma, commerces de proximité, ...), et grâce à un important tissu associatif, notre Commune demeure attractive.

Au 1er janvier 2017, la Commune comptait ainsi 4.057 habitants. **Les prévisions du recensement réalisé en 2017** faisaient cependant état d'une population de **4.179 habitants**. A ce stade de l'année la population légale de l'année 2018 n'est pas encore connue. Elle devrait néanmoins être en augmentation, signe de l'attractivité de la Commune.

À noter cependant une nouvelle diminution des effectifs des écoles à la rentrée 2017/2018 (362 élèves contre 384 à la rentrée 2016/2017).

Grâce à la faiblesse actuelle des taux d'intérêts, la situation du marché immobilier devrait se maintenir en 2018, ce qui permet d'envisager prudemment un reversement au titre des droits de mutation de l'ordre de 57.000 € (62.620 € en 2017).

Compte-tenu du nombre de permis de construire accordés en 2017, il apparaît également plausible de retenir une hypothèse de recette de 140.000 € au titre de la taxe d'aménagement en 2018.

2.2- Le maintien des tarifs communaux

En 2014, 2015, le Conseil municipal avait décidé de **geler les principaux tarifs communaux** (ex : cantine). En 2016 et 2017, certains tarifs communaux avaient donc été légèrement revalorisés (cantine, etc...), afin de tenir compte notamment de l'inflation.

Pour l'année 2018, il n'est pas prévu de revaloriser ces tarifs.

2.3- La charge de la dette

2.3.1- S'agissant du budget principal « Commune », dans l'hypothèse fort probable d'une remontée des taux d'intérêts, la charge de la dette en intérêts pour les emprunts actuels (section de fonctionnement) pourrait être évaluée à 48.651 € (46.780 euros selon le tableau d'amortissement), ...correspondant à seulement 1,23% des recettes prévisionnelles de fonctionnement !

Par ailleurs, comme prévu, la Commune aura recours à un emprunt de 1,9 Millions d'euros, pour financer les investissements 2017. Cet emprunt, le premier depuis le début du mandat actuel, devrait être souscrit d'ici la fin de l'année 2017 et commencera donc à être remboursé à partir de 2018 (prévision de 28.000 € d'intérêts supplémentaires en 2018).

Au global, les charges financières en fonctionnement (dette ancienne et dette nouvelle mais hors ligne de trésorerie) seraient ainsi évaluées à 76.736 € (99.498 € en 2014, 92.430 en 2015, 62.472 en 2016 et 55.000 € prévus en 2017).

L'annuité de la dette actuelle en capital (dépense d'investissement) pourrait quant à elle être évaluée à la somme de 352.339 euros en 2018..., contre 344.000 euros en 2017 (selon le tableau d'amortissement).

En tenant compte de l'emprunt qui serait souscrit au cours de l'exercice 2017 (cf § 3.4.3), l'annuité totale en capital pour 2018 serait estimée à 399.839 euros (dont 47.500 € pour le capital de la dette nouvelle).

Au **1^{er} janvier 2018**, pour le budget principal, et dans le cas où l'emprunt de 1,9 M€ serait intégralement souscrit d'ici la fin de l'exercice 2017, l'encours de la dette serait de 5.218.175 € (contre 4.212.397 € au 1^{er} janvier 2015 et 3.863.766 € au 1^{er} janvier 2016, 3.361.936 € au 1^{er} janvier 2017).

2.3.2- S'agissant du budget TREZIROISE, même si les taux d'intérêt venaient à augmenter, la charge de la dette en intérêts devrait continuer à diminuer.

En effet en 2018, selon le tableau d'amortissement, la charge en intérêts (hors perte de change du prêt en franc suisse) est évaluée à la somme de 42.340 euros. **Le montant de l'indemnité pour perte de change peut quant à lui être évalué à 11.450 €.**

En ce qui concerne l'annuité de la dette en capital (investissement), elle est évaluée au 1^{er} janvier 2018, à la somme de 157.465 euros (contre 151.405 euros en 2017).

Au 1^{er} janvier 2018, pour le budget TREZIROISE, l'encours de la dette est de 2.284.542 €..., contre 2.435.948 € en 2017.

2.3.3- Au global, **l'encours de dette de la Commune au 1^{er} janvier 2018** (hors garanties d'emprunt et hors revalorisation de l'encours du prêt en francs suisses) **serait donc de 7.654.123 €** (contre 6.939.646 euros en 2015 et 6.447.352 € en 2016... et 7.833.798 en 2012).

2.4- L'impact des budgets annexes Treziroise et Keraudy

2.4.1- Ouvert en novembre 2001, l'espace aquatique Treziroise a fêté ses 16 ans en 2017.

Il convient à nouveau de rappeler que depuis 2010, le budget du centre aquatique était substantiellement équilibré par des produits exceptionnels (ch R.778) constitués du montant des condamnations prononcées contre les entreprises responsables des malfaçons. Ces sommes (+1.450.000 € depuis 2010) ont donc permis d'atténuer le déficit d'exploitation et de limiter la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Il sera également rappelé que les travaux de réfection de la piscine effectués en 2009-2010 ont été financés par l'emprunt à concurrence de 1,350 millions d'euros, ...ce qui a eu pour effet à l'époque d'augmenter l'endettement global de la Commune.

Or, depuis 2016, la Commune ne perçoit plus d'indemnités d'assurances. Cela a donc eu pour conséquence d'augmenter le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Commune.

L'année 2017 a toutefois été marquée par le transfert de l'exploitation du centre aquatique à l'UCPA.

Ce transfert a permis de réduire le montant de la subvention versée par le budget principal.

Ainsi, pour l'année 2018, la subvention d'équilibre du budget principal est évaluée à 580.000 euros (pour mémoire elle était de 620.000 € en 2016)

2.4.2- S'agissant du centre culturel Keraudy, la mise en place à la rentrée 2016 du nouveau site internet permettant l'achat en ligne des billets de spectacle, ainsi que l'installation d'une nouvelle signalétique a permis d'améliorer la notoriété de l'espace culturel.

En 2018, l'objectif sera de limiter la subvention d'équilibre (déficit et participation salaire directeur)

versée par le budget principal à la somme de 210.000 euros (236.520 euros prévus en 2017).

III- Hypothèses de la prospective 2018

3.1- Maison de l'enfance

Depuis la rentrée de septembre 2017, les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) ne sont plus pratiqués dans les écoles de Plougonvelin, ce qui devrait impacter positivement le budget de la maison de l'Enfance en 2018. Néanmoins, la suppression des dotations au titre des contrats aidés impactera quant à elle négativement ce budget (-7.000 € de dotations)

Pour cette nouvelle année, le budget prévisionnel pourrait s'équilibrer à hauteur de 457.930 € (contre 474.300 € alloués au BP 2017).

La répartition des dépenses pourrait être évaluée de la manière suivante :

- Charges à caractère général : 75.530 euros (contre 72.790 euros en 2016)
- Charges de personnel : 375.000 euros (contre 396.370 euros alloués en 2017)
- Dépenses imprévues : 5.000 euros (5.000 € en 2017)
- Autres charges de gestion courante : 1.400 euros
- Charges exceptionnelles : 1.000 euros.

Les recettes pourraient quant à elles être évaluées comme suit (hors résultat de fonctionnement reporté) :

- Atténuation de charges : 2.300 euros (2.300 € prévus en 2017)
- Produits des services : 173.500 euros (même montant que 2017)
- Dotations, subventions : 272.130 euros (contre 283.500 € alloués en 2017)
- Autres produits de gestion courante (subvention d'équilibre) : 10.000 euros,
- Produits exceptionnels : 0 €.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal serait donc, dans cette hypothèse, de 10.000 €.

3.2- Budget Centre Keraudy

En 2018, le budget de l'espace KERAUDY pourrait s'équilibrer en dépenses et recettes à hauteur de 334.950 euros (contre 363.088 euros alloués en 2017).

L'effort devra cependant être mené pour contenir les dépenses de fonctionnement et les adapter au niveau des recettes et à celui de la fréquentation.

La répartition des dépenses pourrait être évaluée de la manière suivante :

- Charges à caractère général : 160.772 euros (contre 188.910 € alloués en 2017)
- Charges de personnel : 172.370 euros (contre 172.370 euros alloués en 2017)
- Dépenses imprévues : 1.808 euros

Les recettes pourraient quant à elles être évaluées comme suit :

- Atténuation de charges : 0 euro
- Produits des services : 88.250 euros (contre 88.860 € alloués en 2017)
- Subventions : 54.000 euros (*dont 42.300 euros au titre de la participation de la Commune au salaire du Directeur*)
- Autres produits de gestion courante : 192.700 euros (*dont 167.700 euros de subvention d'équilibre*)
- Produits exceptionnels : 0 euro

Dans cette hypothèse, la subvention d'équilibre versée par le budget principal serait de 210.000 €.

3.3- Budget TREZIROISE

L'année 2017 a été marquée par le transfert de l'exploitation du centre aquatique à l'UCPA.

Cela signifie que le délégataire exploite l'équipement à ses risques et périls.

Aux termes du contrat, le délégataire est également tenu de prendre à sa charge certains investissements, qui étaient auparavant à la charge de la Commune.

Ainsi pour la réouverture en janvier 2017, le délégataire a procédé à d'importants travaux de réaménagement de l'accueil, permettant également la création d'un véritable espace fitness/cardio, pour plus de 200.000 €.

La Commune est cependant amenée à verser au délégataire une somme de 312.400 €/an, afin de compenser les sujétions de service public.

De même, la Commune devra rembourser les emprunts inscrits à ce budget (cf §2.3.2), à savoir :

- 53.795 € en fonctionnement,
- 158.000 € en investissement.

Selon ces hypothèses, la subvention d'équilibre versée par le budget « Commune » serait ainsi de l'ordre de 580.000 € en 2018 (619.801 € en 2016).



(Crédit photo : Nico Le Men)

En investissement, en 2018, une somme de 36.670 € serait également disponible pour financer les éventuels travaux restant contractuellement à la charge de la Commune (clos/couvert, etc...).

3.4- Budget COMMUNE

3.4.1- Fonctionnement (dépendances)

3.4.1.1- S'agissant des charges à caractère général, l'objectif pour l'année 2018 est, à périmètre comptable constant, d'en **réduire le montant** par rapport au budget prévisionnel 2017.

Cette baisse sera obtenue grâce à l'effort de tous les services mais aussi par la renégociation systématique des contrats arrivant à échéance (maintenance, location, etc...), par une négociation des tarifs appliqués à la Commune et par la suppression de certains concours financiers.

Cette baisse ne devra pas se faire cependant au détriment des dépenses d'entretien des bâtiments. Les crédits pour ce poste seront maintenus dans leur globalité (65.000 €..., contre 31.800 € en 2013).

En ce qui concerne les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour la voirie, elles seront maintenues à 70.000€, ...sans compter les dépenses figurant en investissement.

3.4.1.2- S'agissant des charges de personnel et frais assimilés, plusieurs contraintes viendront à nouveau impacter le chapitre 012 du budget communal, et tout particulièrement la fin des réductions de charges sociales accordées à la Commune pour les contrats d'insertion arrivant à échéance fin 2017 et 2018.

Pour l'année 2018, à ce stade des prévisions budgétaires, les charges de personnel pourraient être évaluées à 1.190.752 €, soit **une augmentation de 1,43% par rapport à 2017.**

3.4.1.3- Les autres charges de gestion courante (ch 65) seraient quant à elles en diminution de **1,89% par rapport à 2017**, du fait notamment de la réduction de la subvention d'équilibre au budget Keraudy (cf supra 2.4.2). Elles seraient ainsi évaluées à 507.690 €.

3.4.1.4- Quant aux charges financières, en tenant compte notamment d'une augmentation des taux d'intérêts, de la souscription intégrale de lemprunt en

cours d'exercice 2017, et de la mobilisation de la ligne de trésorerie, elles pourraient être évaluées en 2018 à 81.736 euros (cf *supra* 2.3.1), correspondant à **2,37% des recettes de fonctionnement**.

3.4.1.5- Les charges relatives aux atténuations de produits augmenteraient quant à elles de l'ordre de 14.000 euros du fait notamment du transfert de la compétence « école de musique » à la CCPI laquelle sera pleinement effective en 2018. Elles seraient évaluées à 143.000 € contre 128.960 € en 2017. Toutefois, une réflexion sera menée au cours de l'année 2018, afin d'évaluer l'utilité et le maintien de la mutualisation du service RH à la CCPI.

3.4.1.6- Les charges exceptionnelles seraient évaluées à 580.300 euros (majoritairement la subvention au budget annexe Treziroise).

3.4.2- Fonctionnement (recettes)

3.4.2.1- Les produits des services et des domaines pourraient être évalués aux alentours de 311.647 euros (contre 301.800 € au prévisionnel 2017).

3.4.2.3- Comme en 2017 et pour la 4e année consécutive, les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2018, et cela malgré l'incertitude concernant l'impact de la réforme de la taxe d'habitation (cf §1.1)

La progression des recettes fiscales (stricto sensu) sera donc exclusivement due à la seule progression des bases de la taxe foncière (prévision à +1.5%).

En tenant compte pour 2018, d'un gel du produit fiscal de la taxe d'habitation, ces recettes pourraient être évaluées à la somme de 2.483.884 € (contre un produit de 2.468.573 € notifié **provisoirement** en 2017).

	2014	2015	2016	2017	2018
TH	+2.1%	+2.23	-0.14%	+2.12%	+0%
FB	+2,75%	+3,09%	+2,5%	+2,15%	+1,5%
FNB	-	-0,38	+0.76%	-%	-

(Évolution bases impositions 2014/2018)

Les dotations de l'État (hors contrats aidés) devraient se maintenir à leur niveau de 2017 pour atteindre 848.096 € (cf §1.3). Si l'on y ajoute les autres dotations

perçues par la Commune (contrats aidés, compensations fiscales), ces recettes seraient évaluées à 955.589 € (contre 989.581 en 2017).

3.4.3- Investissement (recettes)

Au budget primitif 2018, selon les simulations exposées précédemment, le virement de la section de fonctionnement pourrait être évalué à la somme de 511.657 € (contre 611.518 € inscrit au budget prévisionnel 2017).

Les opérations d'ordre entre sections (dépense de fonctionnement) seraient évaluées à 170.000 €.

L'autofinancement par la section de fonctionnement serait ainsi en 2018 de 681.657 euros (511.657+170.000), en baisse par rapport à l'exercice précédent. Malgré cela l'autofinancement reste positif (281.818€), ce qui signifie que la Commune réussit à financer certaines dépenses d'équipement après avoir procédé au remboursement de la dette en capital.

De même, en 2018, la Commune devrait percevoir une somme de 149.565 € au titre du FCTVA (contre 180.642 en 2017).

S'agissant de la taxe d'aménagement, elle pourrait être évaluée à 140.000 €.

Les subventions et participations totales d'investissement pourraient être évaluées à 476.000 € (cf annexe 4.2.4).

L'exécution prévisionnelle du budget 2017 devrait se traduire au moins par un excédent supplémentaire de 30.000 € reportable en 2018.

Le montant total des recettes d'investissement serait donc de 917.700 €.

3.4.4- Investissement (dépenses)

En 2018, la charge de la dette en capital (y compris dette nouvelle) est évaluée à 399.839 euros (cf §2.3.1).

De même, il conviendra en 2018 de rembourser à la CCPI, une somme de 24.000 €, au titre de l'avance remboursable consentie en 2016 pour l'acquisition de l'immeuble « Fleur de Blé » au bourg.

Par ailleurs, en 2018, la Commune remboursera à l'Etat l'avance FCTVA de 120.000 € versée en 2015 pour soutenir l'investissement local.

Le programme d'investissement de 2018 serait ainsi évalué à 917.700 €.

Parmi ces investissements, il y aurait notamment (cf annexe 4.2.3) :

- Travaux de voirie (407.500 euros),
- Rénovation des terrains de tennis du Trez-Hir (90.000€),
- Acquisition mobilier nouvelle école (30.000€),
- Subvention d'investissement Fort de Bertheaume/Aire de camping-car,
- Achats de matériel,
- Dépenses d'urbanisme (achat de terrains),
- ...,

3.5- Budget SPIC BERTHEAUME

L'année 2017 a été marquée par la création de ce budget, suite au transfert de la compétence tourisme à la CCPI.

Ce budget retrace les dépenses et les recettes afférentes au fort de Bertheaume et à l'aire de camping-car.

En 2018, ce budget pourrait s'équilibrer en dépenses et recettes à hauteur de 92.000 euros (contre 92.330 euros alloués en 2017).

La répartition des dépenses pourrait être évaluée de la manière suivante :

- Charges à caractère général : 30.000 euros (contre 29.690 € alloués en 2017)
- Charges de personnel : 48.000 euros (contre 47.440 euros alloués en 2017)
- Dépenses imprévues : 4.000 euros

Les recettes de fonctionnement pourraient quant à elles être évaluées comme suit :

- Atténuation de charges : 0 euro
- Vente de Produits : 82.000 euros (contre 82.330 € alloués en 2017)
- Autre produits de gestion courante : 10.000€

En investissement, en 2018, une somme de 32.000 € serait également à prévoir en dépenses afin de financer notamment des dépenses de signalisation et d'électricité. Comme en 2017, elle serait financée par le biais d'une subvention du budget principal.

Annexes

4.1- Simulation Budget 2018 (Commune)

4.1.1- Fonctionnement (dépenses)

Libellé	Budget 2017	Budget 2018	Évolution
Charges à caractère général	753.515 €	746.447 €	-0,94%%
Charges de personnel et frais assimilés	1.173.935 €	1.190.752 €	+1,43%
Atténuations de produits	128.961 €	143.366 €	+11,71%
Dépenses imprévues	5.000 €	20.000 €	NS
Virement à la section d'investissement	611.518 €	511.657 €	-16,33%
Opération d'ordre entre sections	169.420 €	170.000 €	-
Autres charges de gestion courante	528.745 €	507.690 €	-3,98%
Charges financières	55.000 €	81.736 €	+48,61%
Charges exceptionnelles	612.450 €	580.300 €	-5,25%

4.1.2- Fonctionnement (recettes hors R042)

Libellé	Budget 2017	Budget 2018	Évolution
Atténuations de charges	23.000 €	20.000 €	-13%
Produits des services, du domaine	301.800 €	311.647 €	+3,26%
Impôts et taxes	2.632.097 €	2.640.884 €	+0,33%
Dotations, subventions et participations	989.581 €	955.589 €	-3,43%
Autres produits de gestion courante	22.026 €	8.200 €	-62,7%-
Produits financiers	10 €	10 €	-
Produits exceptionnels	39.520 €	0 €	NS

4.1.3- *Investissements (recettes 2018 hors restes à réaliser 2017)*

Libellé	Budget 2017	Budget 2018	Évolution
Virement de la section de fonctionnement	611.518 €	511.657 €	-16,33%
Opération d'ordre entre sections	169.420 €	170.000 €	-
Dotations, fonds divers	281.653 €	289.565 €	+2.80%
Cession	60.000 €		NS
Subventions d'investissement	923.864 €	476.000 €	-48%
Excédent capitalisé N-1	686.374 €	+30.000€	NS
Emprunt	1.900.601 €	- €	-

4.1.4- *Investissements (dépenses nouvelles 2018)*

Libellé	Budget 2017	Budget 2018	Évolution
Remboursement capital	363.150 €	399.839 €	+10%
Remboursement CCPI	24.000	24.000 €	-
Plan de relance		120.000	NS
Opération d'ordre	15.619 €	15.619 €	-
Opérations patrimoniales/Immobilisations incorporelles/ Opérations d'équipement	4.076.483 €	917.764 €	NS

4.2- Plan pluri-annuel 2014-2019 (rétrospective et prospective)

4.2.1- *Fonctionnement (recettes)*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits des services (70)	327 733	312 948	334 648	301 800	311 647	312 839
Impôts et taxes divers: droit mutation (autres 73)	53 667	54 375	60 300	72 620	67 000	67 000
Participations diverses (autres 74)	59 347	94 974	173 243	74 227	40 000	20 000
Produits de gestion (75)	7 777	9 352	5 200	13 306	8 200	8 200
Prod. fct courant stricts divers	448 524	471 649	573 391	461 953	426 847	408 039
Atténuations de charges (013)	21 428	32 088	41 485	23 000	20 000	20 000
Produits fct courant divers	469 952	503 737	614 876	484 953	446 847	428 039
Produits exceptionnels larges	9 718	379 855	4 746	55 782	10	10
Produits fct divers	479 670	883 592	619 622	540 735	446 857	428 049
Contributions directes	2 334 300	2 397 966	2 423 543	2 472 248	2 483 884	2 499 426
Dotations	991 451	995 498	969 837	935 258	944 424	947 756
Total produits fct hs intérêts	3 805 421	4 277 056	4 013 002	3 948 241	3 875 165	3 875 231

4.2.2- Fonctionnement (dépenses)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général (011)	730 547	748 251	725 806	753 515	746 447	753 169
Charges de personnel (012)	1 118 476	1 164 925	1 140 781	1 173 935	1 190 752	1 213 132
Autres charges de gestion courante (65)	545 963	382 179	549 243	528 745	507 690	498 886
Charges fct courant strictes	2 394 986	2 295 355	2 415 830	2 456 195	2 444 889	2 465 187
Atténuations de produits (014)	62 365	62 014	96 450	128 960	143 000	143 000
Charges fct courant	2 457 351	2 357 369	2 512 280	2 585 155	2 587 889	2 608 187
Charges exceptionnelles larges	431 809	460 592	641 286	612 450	585 300	585 300
Charges financières (66)	16 730	18 591	5 190	-	5 000	5 000
Charges exceptionnelles (67)	415 079	442 001	636 096	612 450	580 300	580 300
Total charges fct hs intérêts	2 889 160	2 817 961	3 153 566	3 197 605	3 173 189	3 193 487

4.2.3- Investissement (dépenses directes d'équipement)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
20, 21, 23 - Dépenses directes d'équipt	1 135 651	1 163 363	1 181 209	4 820 147	917 700	1 125 300
Ecole- 102	9 518	15 157	95 146	1 609 323	55 000	25 000
Achat de matériel- 110	66 154	61 677	130 194	124 592	62 700	85 300
Achat de terrains- 108	1 522	2 385	211 453	108 000	38 000	15 000
Bâtiments communaux- 112	3 407	49 617	32 378	32 318	60 000	40 000
Travaux de voirie- 113	58 023	71 998	321 850	529 159	407 500	682 500
Reseaux éclairage public- 115	139 051	7 725	2 285	291 510	15 000	15 000
Protection du littoral- 134	27 137	9 180	990	46 073	6 000	2 000
Bibliothèque- 138	1 288	1 760	-	1 000	1 000	1 000
Aire de jeux- salle de sports- 146	3 315	62 691	14 487	349 529	24 000	31 000
Centre culturel- 151	8 642	200 745	171 298	37 627	17 000	20 000
Stade- 152	5 307	20 798	14 892	1 662	40 000	1 500
Maison de l'enfance- 153	3 510	15 576	1 109	13 294	17 500	15 000
Cantine scolaire- 154	29 090	436 790	53 923	2 670	5 000	15 000
Bertheaume- 156	249 706	27 446	37 334	25 000	28 000	30 000
Cinéma- 157	729	-	108	46 019	-	-
Mairie- 160	11 539	7 465	6 840	17 000	18 000	10 000
Schéma de développement- 161	11 848	36 856	57 604	61 304	118 000	25 000
PAE Kervasdoue- 162				571 207		
Aire de camping-car- 163		56 774	470	0	5 000	9 000
PUP Cormorans- 164	497 629	60 373		188 965		
Dépenses imprévues				49 595		103 000
Frais liés aux documents d'urbanisme	8 236	18 350	28 303	15 000		

4.2.4- Investissement (recettes)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
FCTVA (Cpt 10222)	155 796	165 038	117 819	180 642	149 565	190 000
PLD (Cpt 10224)	0	0	0	0	0	0
TLE (Cpt 10223) / TA (Cpt 10226)	122 099	150 238	115 067	100 000	140 000	195 000
Autres dotations (Cpt 10)	0	120 001	-	-	-	-
Total compte 10	277 895	435 277	232 886	280 642	289 565	385 000
Subventions (Cpt 131,132)	188 106	42 152	114 198	917 864	470 000	50 000
Dépenses permanentes	0	0	0	0	0	0
Nouveaux programmes	0	0	0	0	50 000	50 000
Ecole- 102	0	0	2 000	357 020	250 000	0
Achat de matériel- 110	0		2 942	6 000	0	0
Achat de terrains- 108	0	0		0	0	0
Bâtiments communaux- 112	0	0	0	0	0	0
Travaux de voirie- 113	0	0	11 655	46 726	150 000	0
Reseaux éclairage public- 115	0	0	0	0	0	0
Protection du littoral- 134	0	0	0	0	0	0
Bibliothèque- 138	0	0	0	0	0	0
Aire de jeux- salle de sports- 146	0	0	4 046	28 000	20000	0
Centre culturel- 151	0	0	0	0	0	0
Stade- 152	0	0	0	0	0	0
Maison de l'enfance- 153	0	0	0	4 485	0	0
Cantine scolaire- 154	0	0	83 771	0	0	0
Bertheaume- 156	0	0		20 123	0	0
Cinéma- 157	0	0		39 053	0	0
Mairie- 160	0	0	0	0	0	0
Schéma de développement- 161	0	0	0	0	0	0
PAE Kervasdoue- 162	0	0	0	303 660	0	0
Aire de camping-car- 163	0	0	9 784	0	0	0
PUP Cormorans- 164	0	0		112797	0	0
Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0
Frais liés aux documents d'urbanisme	0	0	0	0	0	0
Autres opérations d'équipement	188 106	42 152	0	0	0	0
Autres fonds de concours et subventions	0	0		0	0	0
Amendes (Cpt 1342)	9 372	4 421	2 456	6 000	6 000	6 000
DGE / DETR (Cpt 1341)	0	0		0	0	0
Subv. affectées remb.dette (Cpt 138)	0	0	0	0	0	0
Autres compte 13	412 365	0	0	0	0	0
Total compte 13	609 843	46 573	349 540	1 204 506	6 000	6 000
Produit des cessions	0	0	2 719	60 000	0	500 000
Autres	0	0	0	0	0	0
Total RI diverses	0	0	2 719	0	0	500 000
Total RI hors emprunt (hors excédent N-1)	887 738	481 850	352 259	1 264 506	765 565	941 000

